RAPPORT ANNUEL
1988/1989

SNA
Société
nationale
de l'amiante

90-07279/

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président	1
Rapport des vérificateurs et résultats	4
Surplus d'apport et déficit	5
Bilan	6
Évolution de la situation financière	7
Notes complémentaires	8
Liste des administrateurs et membres de la direction	17

RAPPORT DU PRÉSIDENT

APERÇU GÉNÉRAL

Suite à la réalisation de son programme de privatisation, l'équation financière du groupe SNA s'est de beaucoup simplifiée; tous ses actifs manufacturiers ayant été vendus et ses propriétés minières cédées à l'usage exclusif d'une société en commandite, le groupe SNA ne poursuit plus aucune activité de production ou de vente.

Les seuls revenus du groupe proviennent maintenant de son placement minoritaire dans LAB, Société en Commandite, sous forme d'une quote-part des profits de cette société; quant aux dépenses, elles se résument essentiellement au coût de règlement des emprunts, engagements et responsabilités résultant des activités d'exploitation du groupe avant la privatisation.

Dans ce rapport, nous dresserons un court bilan du programme de privatisation et commenterons les résultats financiers de l'exercice.

BILAN DU PROGRAMME DE PRIVATISATION

Le recul de près d'un an nous permet de mesurer avec plus de précision les principales retombées du programme.

Rappelons que les actions ou les éléments d'actif des douze entités manufacturières du groupe SNA ont été vendus à des sociétés privées qui en ont repris ou poursuivi l'exploitation. Les mines et équipements de production des deux filiales minières, Les Mines d'Amiante Bell, Ltée ("Bell") et Société Asbestos Limitée ("SAL"), ont été pour leur part cédés jusqu'en 2050 à l'usage d'une société en commandite dont la gestion est assumée par une compagnie à contrôle privé, LAB Chrysotile Inc.

Ces transactions ont été réalisées dans le respect des trois objectifs établis dès le départ, soit la génération de nouveaux investissements, le maintien et la création d'emplois, et enfin l'optimisation du prix de vente des sociétés.

- De nouveaux investissements de l'ordre de 30,0 millions $ ont été réalisés à ce jour par les acquéreurs des filiales manufacturières privatisées, dans le cadre de l'augmentation de leur capacité de production et de leur modernisation. À ces montants s'ajoute un investissement additionnel de 15 millions $ que les acquéreurs des éléments d'actif de la filiale Magnaq Inc., privatisée au cours du dernier exercice, se sont engagés à réaliser comme condition essentielle de cette transaction.
- En ce qui concerne le niveau d'emploi, il faut tenir compte du fait que la plupart des filiales manufacturières et minières du groupe étaient lourdement déficitaires, de sorte que leur continuité même était sérieusement menacée. Le programme de privatisation et les nouveaux investissements réalisés ont donc permis de conserver près de 2 000 emplois, principalement chez les entreprises minières du groupe, en plus d'en créer au-delà de 400 nouveaux dans le secteur manufacturier.
- Ces résultats positifs au niveau des investissements et de l'emploi ne devaient pas être atteints en dilapidant les biens publics. De fait, le prix de vente des actions ou des éléments d'actif de toutes les filiales privatisées aura été supérieur à la somme de l'avoir des actionnaires (dans le cas de vente des actions) ou de la valeur comptable des immobilisations (dans le cas de vente des éléments d'actif) de ces mêmes filiales tels qu'ils apparaissaient à leurs états financiers vérifiés au moment de leur disposition.

Soulignons en terminant ce bilan de privatisation que les filiales dont il est fait mention aux états financiers, à l'exception des minières et de la société de recherche Ceram-SNA Inc., sont maintenant des entités juridiques sans activités. Il sera par conséquent possible de les dissoudre en temps opportun.

ÉTAT DES RÉSULTATS ET BILAN

L'exercice 1988/1989 s'est soldé par un déficit net total de 6,6 millions $ comparativement à 20,8 millions $ pour l'exercice précédent. Cette amélioration résulte principalement d'une réduction de 8,4 millions $ de la perte au niveau des postes extraordinaires et d'une augmentation de 6,4 millions $ du montant des subventions d'équilibre reçues.

La perte du groupe SNA avant subventions et postes extraordinaires s'élève pour l'année à 34,4 millions $. Elle résulte d'engagements ou d'obligations qui ont pris naissance avant la mise en place du programme de privatisation et elle est constituée principalement, sur une base consolidée, des éléments suivants :

- Frais financiers sur emprunts — 21,2 M$:

  Il s'agit en majeure partie des frais d'intérêts que la SNA doit continuer à payer sur les emprunts de 193,5 M$ contractés pour financer l'acquisition en 1980 et 1982 des filiales minières Bell et SAL; ces frais financiers représentent 62 % de la perte avant subventions et postes extraordinaires.

- Amortissement des actifs miniers — 4,1 M$:

  On a indiqué plus haut que tous les actifs des filiales minières ont été cédés jusqu'en 2050 à l'usage exclusif d'une société en commandite; par contre, Bell et SAL en sont toujours les propriétaires et doivent en supporter les dépenses d'amortissement. Ces dépenses représentent 12 % de la perte avant subventions et postes extraordinaires.

- Coûts relatifs aux recours et litiges — 4,1 M$:

  Ainsi qu'il est décrit à la Note 10 — "Éventualités" — aux états financiers, la Société ou certaines de ses filiales, dont Bell et SAL, continuent de faire face à plusieurs recours ou réclamations qui ont pris naissance alors que ces celles-ci étaient encore actives et en exploitation. Ces coûts sont en majeure partie des honoraires d'experts chargés de la coordination et de la défense des dossiers ainsi que, dans certains cas, des frais de règlements à l'amiable de réclamations. Ils représentent plus de 12 % de la perte.

Ces trois éléments de coûts expliquent à eux seuls la presque totalité de la perte du groupe; s'y ajoutent les coûts de programmes de pré-retraite et de CSST, les loyers des baux à long terme, les frais d'administration et autres dépenses du même genre qui découlent également de l'exploitation passée.

Notons finalement, au niveau du bilan, que la dette à long terme de la Société a été réduite au cours de l'exercice d'un montant de 55,5 M$, passant de 230,6 M$ à 175,1 M$; en outre, l'affectation du surplus d'apport au déficit accumulé a permis de le réduire de 25 M$.

PERSPECTIVES

Ayant cessé ses activités d'exploitation, le groupe SNA ne pourra plus, à ce titre, encourir de nouvelles pertes ni engouffrer de nouveaux fonds; l'hémorragie est maintenant contenue.

Par contre, il est évident que les revenus provenant de son placement minoritaire dans la société minière LAB, qui représentent les seuls revenus du groupe et qui se sont élevés à 1,6 M$ pour l'exercice en cours (comparativement à 1,4 M$ pour l'exercice précédent), ne parviendront pas à couvrir même les

intérêts payables sur les emprunts qui ont dû être contractés pour financer l'acquisition en 1980 et 1982 des filiales minières SAL et Bell.

Il faut donc prévoir, au cours des prochaines années, une lente réduction de la perte annuelle au fur et à mesure principalement des remboursements en capital de la dette.

Quant aux autres éléments majeurs de la perte de l'année, ils diminueront également au rythme du paiement ou de l'expiration des engagements antérieurs ainsi que du règlement ou de la résolution des réclamations, poursuites ou litiges résultant d'actes passés. Notons sur ce dernier point que des discussions se poursuivent continuellement avec les assureurs des filiales en cause afin de libérer le groupe SNA de la majeure partie du coût de ces litiges principalement reliés à l'utilisation de l'amiante.

REMERCIEMENTS

La Société désire remercier les directions des sociétés d'État au ministère des Finances ainsi qu'au ministère de l'Énergie et des Ressources de leur bonne compréhension de la situation du groupe SNA et du support précieux au cours des dernières années.

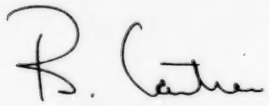

BENOIT CARTIER
Président-Directeur général

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié le bilan de la Société nationale de l'amiante au 31 mars 1989 ainsi que les états des résultats, de surplus d'apport, de déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la compagnie, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comptables agréés

Thetford Mines, le 1er mai 1989

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION	1 798 $	1 150 $
FRAIS FINANCIERS	19 028	17 529
REVENUS D'INTÉRÊT	(543)	(383)
	20 283	18 296
QUOTE-PART DANS LA PERTE DES FILIALES AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	14 090	15 235
	34 373	33 531
SUBVENTION D'ÉQUILIBRE	27 656	21 205
PERTE AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	6 717	12 326
POSTES EXTRAORDINAIRES (note 4)	(77)	8 472
PERTE NETTE	6 640 $	20 798 $

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

SURPLUS D'APPORT

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
SOLDE AU DÉBUT	5 685 $	
SUBVENTION	25 985	5 685 $
	31 670	5 685
VIREMENT AU DÉFICIT	31 670	
SOLDE À LA FIN		5 685 $

DÉFICIT

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
SOLDE AU DÉBUT		
Déjà établi	304 533 $	283 735 $
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 3)	(2 055)	(2 055)
Redressé	302 478	281 680
VIREMENT DU SURPLUS D'APPORT	(31 670)	
	270 808	281 680
PERTE NETTE	6 640	20 798
SOLDE À LA FIN	277 448 $	302 478 $

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

BILAN

31 MARS 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	4 194 $	5 476 $
Débiteurs	149	596
	4 343	6 072
PLACEMENTS (note 5)	54 694	88 196
IMMOBILISATIONS (note 6)	461	684
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 7)	64	476
	59 562 $	95 428 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	3 584 $	3 259 $
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an	25 307	21 784
	28 891	25 043
DETTE À LONG TERME (note 8)	149 750	208 809
	178 641	233 852
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE NÉGATIF		
CAPITAL-ACTIONS (note 9)	158 369	158 369
SURPLUS D'APPORT		5 685
DÉFICIT	(277 448)	(302 478)
	(119 079)	(138 424)
	59 562 $	95 428 $

ÉVENTUALITÉS (note 10)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte avant postes extraordinaires	(6 717)$	(12 326)$
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Quote-part dans la perte des filiales avant postes extraordinaires	14 090	15 235
Amortissements	93	93
	7 466	3 002
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	772	3 544
FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	8 238	6 546
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placement	(74)	(112)
Investissement dans les filiales	(15 236)	(14 597)
Remboursement d'avances faites à des filiales	208	1 450
Encaissement de placements	98	30
Dividendes de filiales	33	11
FONDS DESTINÉS AUX INVESTISSEURS	(14 971)	(13 218)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(20 534)	(271)
Emprunt à long terme		1 375
Subvention gouvernementale présentée à titre de surplus d'apport	25 985	5 685
FONDS PROVENANT DU FINANCEMENT	5 451	6 789
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(1 282)	117
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT	5 476	5 359
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	4 194 $	5 476 $

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1989

1. EXISTENCE JURIDIQUE ET RÔLE DE LA SOCIÉTÉ

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au Gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q. c.S-18.2). La Société détient des placements dans des entreprises minières, manufacturières et de recherche reliées au secteur de l'amiante.

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

PLACEMENTS DANS LES FILIALES

La Société a entrepris, au cours des dernières années, une réorganisation de ses activités. Elle a transféré à une société en commandite, société dans laquelle elle ne détient pas un contrôle effectif, l'administration et l'opération de ses entreprises minières. Elle a de plus complété son retrait du secteur manufacturier.

Dans les circonstances, il n'est plus jugé approprié de consolider les opérations des filiales avec celles de la compagnie mère puisque la consolidation ne constitue plus la meilleure façon de renseigner l'actionnaire de la Société. Les participations détenues dans les filiales sont donc présentées à leur valeur de consolidation.

Les placements dans les filiales sont les suivants:

	Participation détenue %	
	1989	1988
Mines-SNA inc.	100,0	100,0
Société Asbestos limitée, filiale de Mines-SNA inc.	54,6	54,6
Les Mines d'amiante Bell, ltée	100,0	100,0
Atlas Turner inc. et ses filiales	100,0	100,0
93410 B.C. Ltd. (Turners Building Products Ltd.)	100,0	100,0
Lupel-SNA inc.	100,0	100,0
151222 Canada inc. (Distex-SNA inc.) et ses filiales	100,0	100,0

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1989

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES (suite)

PLACEMENTS DANS LES FILIALES

	Participation détenue %	
	1989	1988
Descon-SNA inc.	100,0	100,0
Magnaq inc.	100,0	100,0
Fusoroc inc.	100,0	100,0
133299 Canada inc. et sa compagnie satellite Roto-SNA inc.		80,0
Ceram-SNA inc.	99,6	99,6

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant en fonction de leur vie utile selon les taux suivants:

Bâtisse industrielle	5 %
Mobilier et équipement	10 %

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

- Frais reportés, bâtisse industrielle

Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant au taux de 5 %.

- Frais d'obligations reportés

Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur la durée des obligations.

SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

Une aide financière est accordée par le Gouvernement du Québec afin de permettre à la SNA de faire face à ses obligations financières ainsi que celles de ses filiales.

La portion de cette aide qui s'applique au remboursement en capital de la dette de la Société et de ses filiales est présentée à l'état du surplus d'apport tandis que la portion servant à financer la perte d'opération est présentée à l'état des résultats comme subvention d'équilibre.

IMPÔTS SUR LE REVENU

Étant une société dont la totalité des actions est détenue par le Gouvernement du Québec, la Société nationale de l'amiante est exemptée des impôts sur le revenu, il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1989

3. REDRESSEMENT AFFECTÉ À DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Ce redressement représente la quote-part de la Société dans les redressements des filiales suite à:

- des augmentations de taxes sur la vente au détail, sur les carburants et sur l'électricité, relatives à de nouvelles cotisations reçues en 1988 pour les exercices 1985 à 1986;

- des réductions accordées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail dans le cadre d'un programme de recalcul des avis de cotisation pour les exercices 1980 à 1987.

4. POSTES EXTRAORDINAIRES

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Perte (profit) résultant de la privatisation de certaines filiales	(2 098)$	2 720 $
Dévaluation d'immobilisations et de certains autres éléments d'actif de la société et de certaines filiales	2 021	5 752
	(77)$	8 472 $

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1989

5. PLACEMENTS, à la valeur de consolidation

	1989	1988 (redressé note 3)
	(en milliers de dollars)	
Placements dans les filiales		
- Mines-SNA inc. et sa filiale, Société Asbestos limitée	25 986 $	60 542 $
- Les Mines d'amiante Bell, ltée	25 987	26 529
- Atlas Turner inc. et ses filiales	1 620	596
- 93410 B.C. Ltd. (Turners Building Products Ltd.)	47	234
- Lupel-SNA inc.	94	88
- 151222 Canada inc. (Distex-SNA inc.) et ses filiales	25	25
- Descon-SNA inc.	157	141
- Magnaq inc.	(4 936)	(4 497)
- Fusoroc inc.	977	(1 076)
- 133299 Canada inc. et sa compagnie satellite Roto-SNA inc.		904
- Ceram-SNA inc.	2 837	4 148
	52 794	87 634
Autres placements		
- Prêt à d'autres compagnies, portant intérêts au taux de 10 % ou au taux préférentiel plus 1 % d'une banque à charte.	1 900	562
	54 694 $	88 196 $

Ces placements comprennent également des prêts et avances consentis par la Société nationale de l'amiante.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1989

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti 1989	Coût non amorti 1988
		(en milliers de dollars)		
Mobilier et équipement	352 $	291 $	61 $	85 $
Terrain et bâtisse industrielle	735	170	565	599
Dévaluation	(165)	—	(165)	—
	922 $	461 $	461 $	684 $

7. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Frais reportés, bâtisse industrielle, au coût non amorti		403 $
Frais d'obligations reportés, au coût non amorti	64 $	73
	64 $	476 $

8. DETTE À LONG TERME

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Emprunt renouvelable à 90 jours, au taux des acceptations bancaires majoré de 3/8 de 1 % et remboursable en partie par anticipation et échéant le 3 novembre 1992	150 000 $	169 930 $
Billets à demande, sans intérêt, contractés auprès de Mines-SNA inc.	—	35 002 $
Montants à reporter	150 000	204 932

8. DETTE À LONG TERME (suite)

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Montants reportés	150 000 $	204 932 $
Obligations, taux de 5/8 de 1 % au-dessous du taux préférentiel des banques, rachetables par anticipation, échéant le 20 juin 1996	23 500	23 500
Emprunt hypothécaire, taux préférentiel, échéant en février 2000, capital remboursable par des versements mensuels de 2 346 $ et garanti par le terrain et la bâtisse industrielle	307	335
Emprunt du Gouvernement du Québec, 1/2 de 1 % au-dessus du taux préférentiel, remboursable conditionnellement aux profits de certaines filiales échéant en 1990	1 250	1 826
	175 057	230 593
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an	25 307	21 784
	149 750 $	208 809 $

Les versements des 6 prochains exercices se chiffrent à: 1990, 25 307 000 $; 1991, 26 250 000 $; 1992, 25 000 000 $; 1993, 75 000 000 $; 1994 et 1995, aucun.

Au 31 mars 1989, la compagnie a obtenu de sa filiale Mines S.N.A. inc. une remise de dette au montant de 35 002 000 $.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1989

9. CAPITAL-ACTIONS

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
AUTORISÉ		
250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
ÉMIS ET PAYÉ		
158 369 actions	158 369 $	158 369 $

D'après la Loi constituant la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Gouvernement du Québec.

10. ÉVENTUALITÉS

RECOURS COLLECTIFS

Le 13 novembre 1986, une procédure judiciaire fut intentée par des actionnaires de Société Asbestos limitée afin de demander l'autorisation d'exercer un recours collectif relativement à la transaction par laquelle la Société nationale de l'amiante s'assurait du contrôle de Mines-SNA inc., laquelle est l'actionnaire majoritaire de la Société Asbestos limitée.

Les intimés nommés à cette instance sont: Société Asbestos limitée, Mines-SNA inc., Société nationale de l'amiante, General Dynamics Limited et le Procureur Général du Québec.

Un jugement fut rendu le 12 mars 1987 rejetant cette demande. Ce jugement a été contesté devant la Cour d'appel le 1er décembre 1988 et la matière est en délibéré.

Au cours du mois de mai 1988, la Société a également été poursuivie devant la Cour Suprême de l'Ontario par certains actionnaires minoritaires relativement au rachat de leurs actions à un prix équivalent à celui versé à General Dynamics Corporation. Aucun développement n'est survenu à date dans ce dossier.

10. ÉVENTUALITÉS (suite)

RECOURS DEVANT LES COMMISSIONS DES VALEURS MOBILIÈRES

Il s'agit de plaintes déposées devant la Commission des Valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des Valeurs mobilières du Québec par un comité regroupant certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos limitée (SAL); ces plaintes allèguent que la SNA aurait dû offrir à tous les actionnaires de SAL de leur acheter leurs actions de la Société à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation (GD) pour l'achat des actions de la société privée Mines-SNA inc. qui contrôlait SAL. Les deux commissions ont convoqué des audiences pour entendre les parties sur ces questions.

La Commission des Valeurs mobilières du Québec a décidé que la Société nationale de l'amiante bénéficie de l'immunité de la Couronne et, par conséquent, que les dispositions sur les offres publiques d'achat contenues dans la Loi sur les Valeurs mobilières du Québec ne s'appliquaient pas à elle.

La Commission des Valeurs mobilières de l'Ontario, quant à elle, a réservé sa décision sur la question préliminaire de l'assujettissement de la Société aux dispositions de la Loi sur les Valeurs mobilières de l'Ontario, jusqu'à ce que l'audition de la plainte soit complétée.

Les deux décisions des Commissions des Valeurs mobilières ont été portées en appel.

LITIGES

Des personnes travaillant ou ayant travaillé pour des entreprises utilisatrices d'amiante, alléguant qu'une longue exposition aux fibres d'amiante a porté atteinte à leur santé, ont intenté, aux États-Unis, de nombreuses poursuites à l'endroit de divers fournisseurs de fibres et de produits d'amiante. Certaines filiales de la Société font partie des nombreux fournisseurs de fibres d'amiante et fabricants de produits d'amiante cités dans certaines de ces causes. De plus, elles ont été nommées dans diverses poursuites relatives à l'enlèvement de produits à base d'amiante. Ces filiales n'admettent aucune responsabilité et toutes les causes sont contestées aux États-Unis. Toutefois, et même si un jugement défavorable était rendu contre elles aux États-Unis, un tel jugement ne pourrait, selon l'avis des experts juridiques consultés, être exécuté contre ces dernières avant d'avoir été vérifié ou exemplifié par le tribunal compétent siégeant dans la province de Québec. De plus, la responsabilité des filiales qui pourrait éventuellement découler de ces poursuites est en partie couverte par ses assurances.

10. ÉVENTUALITÉS (suite)

PERMANENCE DE L'ENTREPRISE

L'affaissement du marché de l'amiante a entraîné les résultats déficitaires des dernières années, et dans l'hypothèse où le Gouvernement du Québec cesserait d'accorder son appui financier à la Société, cette dernière serait dans l'impossibilité de poursuivre ses opérations.

De plus, les emprunts effectués par la Société relativement à l'acquisition de Mines SNA inc. (150 000 000 $) et de Mines d'Amiante Bell ltée (23 500 000 $) sont garantis par le Gouvernement du Québec.

11. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

La Société s'est portée garante de dettes de 8 036 000 $ contractées par certaines de ses filiales. Le remboursement de ces dettes, constituées principalement de sommes dues en vertu de contrats de location-acquisition, s'échelonne jusqu'en 1992.

Elle garantit de plus le paiement d'un contrat de location-exploitation échéant le 31 décembre 1997, contracté par une filiale pour un montant total de 13 403 000 $ et les espaces locatifs de la filiale sont en partie sous-loués jusqu'à l'échéance du bail. Les paiements en vertu du contrat pour les 5 prochains exercices se répartissent comme suit: 1990, 1 418 000 $; 1991, 1 460 000 $; 1992, 1 502 000 $; 1993, 1 544 000 $ et 1994, 1 575 000 $.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été regroupées et reclassées.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

Administrateurs

Cartier, Benoit (1)
Président-Directeur général
Société nationale de l'amiante

FORTIN, Maurice
Directeur général
Direction des sociétés d'État
Ministère des Finances

FOURNIER, Renaud
Président
Les Industries Fournier Inc.

GEOFFRION, François (1)
Sous-Ministre
Ministère de l'Énergie
et des Ressources

ROULEAU, Denis, Ing. Ph.D.
Directeur
Département de Génie chimique
École Polytechnique de Montréal

ST-PIERRE, Jean-Yves
Directeur
Caisse Populaire d'Asbestos

SAUMIER, André (1)
Président du conseil
Saumier Frères Conseil
Montréal

(1) Membre du Comité exécutif

Direction

SAUMIER, André
Président du Conseil d'administration

CARTIER, Benoit
Président-Directeur général

SIMARD, Mario
Contrôleur

Siège social

850, boulevard Ouellet ouest
Thetford Mines (Québec)
G6G 7A5
(418) 338-0131
Télécopieur : (418) 338-3856